



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3^{ème} TRIMESTRE 2020

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
COMITÉS SYNDICAUX		
Comité syndical du 22 septembre 2020		
2020-14	Installation du Comité syndical	Administration
2020-15	Installation du Doyen d'âge	Administration
2020-16	Désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote	Administration
2020-17	Election du Président	Administration
2020-18	Composition du Bureau syndical	Administration
2020-19	Election des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical	Administration
2020-20	Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégations de Service Public - Conditions de dépôt des listes pour l'élection de leurs membres	Administration
2020-21	Election des membres de la commission d'appel d'offres et de jury de concours	Administration
2020-22	Election des membres de la commission de délégations de service public	Administration
2020-23	Election des membres de la commission consultative des services publics locaux	Administration
2020-24	Désignation d'un représentant à la SAEML Ener Centre - Val de Loire	Administration
2020-25	Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Bureau	Administration
2020-26	Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Président	Administration
2020-27	Indemnités des élus du SDE 18	Administration

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU PRESIDENT		
2020-18	Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique de gaz pour les données de l'année 2019	Contrôle de concession électricité
2020-19	Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique d'électricité pour les données de l'année 2019	Contrôle de concession gaz
2020-20	Signature de 3 conventions de cartographie, extranet, grande échelle et moyenne échelle, avec Enedis	Contrôle de concession électricité
2020-21	Convention de soutien à la politique de la réserve militaire	Administration
2020-22	Maintenance et infogérance des Systèmes d'Information	Administration
2020-23	Contrat de location et de maintenance de deux photocopieurs	Administration
2020-24	Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE	Administration
2020-25	Prestation de migration d'une solution Firewall et maintenance	Administration
2020-26	Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un événement de communication	Administration
2020-27	Antispam Mailinblack	Administration

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
ARRÊTES DU PRESIDENT		
2020-085	Délégation de signature à Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services	Ressources humaines
2020-086	Délégation de signature à Monsieur Najim EL MASSOUDI, Directeur Général Adjoint	Ressources humaines
2020-087	Délégation de signature à Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques	Ressources humaines
2020-088	Délégation de signature à Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique, titulaire	Ressources humaines
2020-089	Délégation de signature à Monsieur Philippe BOIS, agent de maîtrise principal, titulaire	Ressources humaines
2020-090	Délégation de signature à Monsieur David DAGOIS, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, titulaire	Ressources humaines
2020-091	Délégation de signature à Monsieur Erick VAILLANT, adjoint technique, titulaire	Ressources humaines
2020-092	Délégation de signature à Monsieur Julien MONCELON, ingénieur, titulaire	Ressources humaines
2020-093	Délégation de signature à Monsieur Bruno BERNERON, agent de maîtrise principal, titulaire	Ressources humaines
2020-094	Délégation de signature à Monsieur Luc LACHASSE, technicien principal 1 ^{ère} classe, titulaire	Ressources humaines
2020-095	Délégation de signature à Monsieur Alain ROUSSILHE, technicien principal 1 ^{ère} classe, titulaire	Ressources humaines

Le présent recueil est disponible en consultation au siège du SDE 18 aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 16h30 le vendredi)

Un exemplaire papier peut être adressé sur simple demande, par courrier (Technopole Lahitolle – 7 rue Maurice Roy – CS 60021 – 18021 BOURGES CEDEX) ou par mail (info@sde18.com).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	279
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	285
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-14 : Installation du Comité syndical

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUXEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-14-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAudeau, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

M. le Président expose :

En application de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et par renvoi à l'article L.5211-7 dudit Code (cf. annexe 1), le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est administré par un comité syndical, organe délibérant, qui est « *composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes [et communautés de communes] membres* ».

L'article L.5211-8 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT (cf. annexe 1) dispose que « *le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux* ». Les élections municipales, ayant eu lieu les 15 mars et 28 juin 2020, entraînent par conséquent le renouvellement général des instances du SDE 18.

L'article L.2121-33 du CGCT, applicable en raison de la lecture combinée des articles L. 5711-1 et L.5211—1 du CGCT (cf. annexe 1), dispose que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.* »

L'article L.5211-8, applicable par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT (cf. annexe 1) dispose que « *à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.* »

Chaque commune et communauté de communes adhérente au SDE 18 a transmis les noms et coordonnées des délégués désignés pour la représenter, ou, à défaut, est représentée soit par son Maire et/ou son 1^{er} Adjoint, soit par son Président et/ou 1^{er} vice-Président. La liste des délégués est jointe au présent document.

Le Comité syndical du SDE 18 est donc réputé complet.

Les délégués sont déclarés installés dans leurs fonctions.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
ACHERES	Aurélien	CHOLLET	Titulaire
ACHERES	Eric	BESLAY	Suppléant
AINAY-LE-VIEIL	Patrick	MAGUET	Titulaire
AINAY-LE-VIEIL	Gérard	DUC	Suppléant
AIX D'ANGILLON (LES)	Antoine	LLOPIS	Titulaire
AIX D'ANGILLON (LES)	Dominique	GAZOUNAUD	Suppléant
ALLOGNY	Stéphane	AUMEUNIER	Titulaire
ALLOGNY	Bruno	SIRAVO	Suppléant
ALLOUIS	Sandrine	DEBRABANDERE	Titulaire
ALLOUIS	Manuel	MESQUITA	Suppléant
ANNOIX	Joël	BULLIER	Titulaire
ANNOIX	David	FLEURY	Suppléant
APREMONT-SUR-ALLIER	Danielle	AUTIER	Titulaire
APREMONT-SUR-ALLIER	Martine	SAVARY	Suppléante
ARCAY	Stéphane	HAMELIN	Titulaire
ARCAY	Jeanne	ROMERO	Suppléante
ARCOMPS	Frédéric	AUSSIETTE	Titulaire
ARCOMPS	Benoit	AUPETITGENDRE	Suppléant
ARDENAIS	Gilles	HERAULT	Titulaire
ARDENAIS	Loïc	BRUNET	Suppléant
ARGENT-SUR-SAULDRE	Philippe	STROOBANT	Titulaire
ARGENT-SUR-SAULDRE	Guy	LANDRY	Suppléant
ARGENVIERES	Francine	MENARD	Titulaire
ARGENVIERES	Simone	TRINQUET	Suppléante
ARPHEUILLES	Amalric	GUIDOUX	Titulaire
ARPHEUILLES	Jean-Yves	BOUGARET	Suppléant
ASSIGNY	Philippe	PICQUOT	Titulaire
ASSIGNY	Daniel	RUELLÉ	Suppléant
AUBIGNY-SUR-NERE	Jean-Claude	TURPIN	Titulaire
AUBIGNY-SUR-NERE	François	CHESNE	Titulaire
AUBIGNY-SUR-NERE	Françoise	GELOTTE	Suppléante
AUBIGNY-SUR-NERE	Xavier	ADAM	Suppléant
AUBINGES	Bernard	ZIMMERLI	Titulaire
AUBINGES	Rudy	ROGER	Suppléant
AUGY-SUR-L'AUBOIS	Marlène	VINCENT	Titulaire
AUGY-SUR-L'AUBOIS	Philippe	CHOTEL	Suppléant
AVORD	Jean-Paul	BOUGRAT	Titulaire
AVORD	Michèle	TEYSSIER	Suppléante
AZY	Arnaud	CHARLON	Titulaire
AZY	Peggy	LE GAL	Suppléante
BANNAY	Alain	ANDRÉ	Titulaire
BANNAY	André	TEYSSANDIER	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
BANNEGON	Denise	VERDY	Titulaire
BANNEGON	Madeleine	MALIN	Suppléante
BARLIEU	Cyrille	LAMOURET	Titulaire
BARLIEU	Jean-François	LEGER	Suppléant
BAUGY	Christophe	ANDRAULT	Titulaire
BAUGY	Marcel	LAGRANGE	Suppléant
BEDDES	Marilène	ALGRET	Titulaire
BEDDES	Vincent	LE BORGNE	Suppléant
BEFFES	Guy	TARDIVON	Titulaire
BEFFES	Olivier	LE CAM	Suppléant
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Denis	BOUSSARD	Titulaire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Guido	MAURO	Suppléant
BENGY-SUR-CRAON	Christian	MATHAULT	Titulaire
BENGY-SUR-CRAON	Alban	SPRING	Suppléant
BERRY-BOUY	Jean-Pierre	CHALOPIN	Titulaire
BERRY-BOUY	Bernard	MATHAULT	Suppléant
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Serge	AUDONNET	Titulaire
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Christian	GELLE	Suppléant
BLANCAFORT	Patrick	LEBRUN	Titulaire
BLANCAFORT	Alexandre	SEVESTRE	Suppléant
BLET	Sandrine	PROUST	Titulaire
BLET	Florian	CHRETIEN	Suppléant
BOULLERET	Jean-Louis	BILLAUT	Titulaire
BOULLERET	Bernard	BUFFET	Suppléant
BOURGES	Hugo	LEFELLE	Titulaire
BOURGES	Catherine	MENGUY	Titulaire
BOURGES	Alex	CHARPENTIER	Titulaire
BOURGES	Jean-Pierre	PIERRON	Suppléant
BOUZAIS	Yannick	GODARD	Titulaire
BOUZAIS	Yannick	COTE	Suppléant
BRECY	Antoine	GANGNERON	Titulaire
BRECY	Sophie	LEFEBVRE	Suppléante
BRINAY	Jean-Pierre	CHALMIN	Titulaire
BRINAY	Laurent	BICHARD	Suppléant
BRINON-SUR-SAULDRE	Gérard	VILLETTE	Titulaire
BRINON-SUR-SAULDRE	Patrick	MIGAYRON	Suppléant
BRUERE ALLICHAMPS	Roger	PORTMANN	Titulaire
BRUERE ALLICHAMPS	Benjamin	METIVIER	Suppléant
BUE	Christian	THIROT	Titulaire
BUE	Jacques	RAFFAITIN	Suppléant
BUSSY	Alain	MOREAU	Titulaire
BUSSY	Josette	DOUCHY	Suppléante

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
CELETTE (LA)	Philippe	CHÂTEAU	Titulaire
CELETTE (LA)	Anne-Marie	FERRY	Suppléante
CELLE (LA)	Guy	CHANTEMILANT	Titulaire
CELLE (LA)	Marinette	BERGER	Suppléante
CELLE-CONDE (LA)	Jean-Marc	MAGNOUX	Titulaire
CELLE-CONDE (LA)	Christian	DELPERDANGE	Suppléant
CERBOIS	Muriel	LECLEIR	Titulaire
CERBOIS	François	BILLOT	Suppléant
CHALIVOY-MILON	Laurence	JANVIER	Titulaire
CHALIVOY-MILON	Stéphane	TREFF	Suppléant
CHAMBON	Jeanne-Marie	GAUTIER	Titulaire
CHAMBON	Charlotte	BARDOT	Suppléante
CHAPELLE D'ANGILLON (LA)	Pierre	HERAUD	Titulaire
CHAPELLE D'ANGILLON (LA)	Guyène	RAMAUGÉ	Suppléante
CHAPELLE HUGON (LA)	Alain	COURZADET	Titulaire
CHAPELLE HUGON (LA)	Jean-Yves	GIOT	Suppléant
CHAPELLE MONTLINARD (LA)	Sébastien	JOBARD	Titulaire
CHAPELLE MONTLINARD (LA)	Philippe	KLIMEK	Suppléant
CHAPELLE ST-URSIN (LA)	Jean-Marie	VOLLOT	Titulaire
CHAPELLE ST-URSIN (LA)	Alain	THOMAS	Suppléant
CHAPELOTTE (LA)	Marinette	THIROT	Titulaire
CHAPELOTTE (LA)	Florent	PINSON	Suppléant
CHARENTON-DU-CHER	Joël	DURIN	Titulaire
CHARENTON-DU-CHER	Colette	PY	Suppléante
CHARENTONNAY	Jean-Pierre	AIAT	Titulaire
CHARENTONNAY	Thierry	DUPREZ	Suppléant
CHARLY	Dominique	REGNAULT	Titulaire
CHARLY	Thierry	PORIKIAN	Suppléant
CHAROST	Jean-Pierre	MICOUREAU	Titulaire
CHAROST	Emilie	BERNACHOT-COMPAIN	Suppléante
CHASSY	Jeanine	JARRET	Titulaire
CHASSY	Marc	MOUILLERON	Suppléant
CHATEAUMEILLANT	Frédéric	DURANT	Titulaire
CHATEAUMEILLANT	Aurélié	ROUSAU	Suppléante
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	Monique	GENNETEAU	Titulaire
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	Pascal	LANDOIS	Suppléant
CHATELET-EN-BERRY (LE)	Bernadette	PERROT-DUBREUIL	Titulaire
CHATELET-EN-BERRY (LE)	Françoise	AFFRET	Suppléante
CHAUMONT	Vincent	AUROUET	Titulaire
CHAUMONT	Philippe	WILLEME	Suppléant
CHAUMOUX MARCILLY	Frédéric	LAURIOL	Titulaire
CHAUMOUX MARCILLY	Karl	GRAILLOT	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
CHAUTAY (LE)	Hervé	LEVERT	Titulaire
CHAUTAY (LE)	Jérôme	BRENIER	Suppléant
CHAVANNES	Guy	MOREAU	Titulaire
CHAVANNES	Bruno	MARTIN	Suppléant
CHERY	Cédric	CHABROUX	Titulaire
CHERY	Damien	PRELY	Suppléant
CHEZAL-BENOIT	Roger	LEBRERO	Titulaire
CHEZAL-BENOIT	Philippe	MALET	Suppléant
CIVRAY	Philippe	GUILLARD	Titulaire
CIVRAY	Gilles	PHILIPPE	Suppléant
CLEMONT	Philippe	BIDAULT	Titulaire
CLEMONT	Philippe	JATHAN	Suppléant
COGNY	Dominique	PROTARD	Titulaire
COGNY	Yves	LANDON	Suppléant
COLOMBIERS	Alain	LE LIBOUX	Titulaire
COLOMBIERS	Daniel	BONE	Suppléant
CONCRESSAULT	Alain	LE GOURIEREC	Titulaire
CONCRESSAULT	Yves	VILLAUDIÈRE	Suppléant
CONTRES	Patrick	LOUVET	Titulaire
CONTRES	Olivier	CHARBONNIER	Suppléant
CORNUSSE	Edith	RAQUIN	Titulaire
CORNUSSE	Jeannine	CARIÉ	Suppléante
CORQUOY	Dominique	BURLAUD	Titulaire
CORQUOY	Amélie	JOCHYMS	Suppléante
COUARGUES	Jacqueline	BOULAY	Titulaire
COUARGUES	Marie-Solange	BERGER	Suppléante
COURS-LES-BARRES	Daniel	BONDOUX	Titulaire
COURS-LES-BARRES	Alain	DUDRAGNE	Suppléant
COUST	Pascal	COLLIN	Titulaire
COUST	Jean-Paul	MARTINAT	Suppléant
COUY	Philippe	POLICARD	Titulaire
COUY	Elisabeth	CHAMBILY	Suppléante
CREZANCAY-SUR-CHER	Céline	MARTINAT	Titulaire
CREZANCAY-SUR-CHER	Sylvie	QUENTIN	Suppléante
CREZANCY-EN-SANCERRE	Martine	CAVALIER	Titulaire
CREZANCY-EN-SANCERRE	Benoît	DAUNY	Suppléant
CROISY	Noël	LAIGNEL	Titulaire
CROISY	Fabienne	BEUPERE	Suppléante
CROSSES	Louis-Armand	PIET	Titulaire
CROSSES	Simon	SURGENT	Suppléant
CUFFY	Christian	LYON	Titulaire
CUFFY	Marc	BAUJARD	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
CULAN	Jean-Paul	RENAUD	Titulaire
CULAN	David	PIERREL	Suppléant
DAMPIERRE-EN-CROT	Jean-Claude	CHARONNAT	Titulaire
DAMPIERRE-EN-CROT	Jean-Marie	LADOIRE	Suppléant
DAMPIERRE-EN-GRACAY	Janick	PATRIGEON	Titulaire
DAMPIERRE-EN-GRACAY	Hubert	DELATTRE	Suppléant
DREVANT	Patrick	BIGOT	Titulaire
DREVANT	Christian	SIBOULET	Suppléant
DUN-SUR-AURON	François	ROUX	Titulaire
DUN-SUR-AURON	David	CHASSET	Suppléant
ENNORDRES	Hugues	DUBOIN	Titulaire
ENNORDRES	Patrick	CORNUEL	Suppléant
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	Thierry	CARREZ	Titulaire
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	Pascal	TOUZET	Suppléant
ETRECHY	François	CHATAGNON	Titulaire
ETRECHY	Roland	LAGNEAU	Suppléant
FARGES ALLICHAMPS	Fabienne	TROMPAS	Titulaire
FARGES ALLICHAMPS	Daniel	DÉSIRÉ	Suppléant
FARGES-EN-SEPTAINE	Hervé	POLICARD	Titulaire
FARGES-EN-SEPTAINE	Nicolas	LECOMTE	Suppléant
FAVERDINES	Jean-Marie	MORIER	Titulaire
FAVERDINES	Fabrice	PRINET	Suppléant
FEUX	Julien	BARBEAU	Titulaire
FEUX	Jean-Marc	VILAIN	Suppléant
FLAVIGNY	Solange	VAUVRE	Titulaire
FLAVIGNY	Jean	MERCIER	Suppléant
FOECY	Jean-Louis	NADLER	Titulaire
FOECY	Kévin	SALLÉ	Suppléant
FUSSY	Wilfrid	LAUFRAIS	Titulaire
FUSSY	Serge	LANCIEN	Suppléant
GARDEFORT	Stéphane	TISSIER	Titulaire
GARDEFORT	Corinne	BACHELET	Suppléante
GARIGNY	Corinne	LEROY	Titulaire
GARIGNY	Jacques	VIRLOGEUX	Suppléant
GENOUILLY	Sébastien	SIMON	Titulaire
GENOUILLY	Jean-Luc	AUBRET	Suppléant
GERMIGNY-L'EXEMPT	Olivier	BEATRIX	Titulaire
GERMIGNY-L'EXEMPT	Laurence	POULIN	Suppléante
GIVARDON	Pierre	LASKOWSKI	Titulaire
GIVARDON	Corinne	ROUSSY	Suppléante
GRACAY	Gérard	ROLLAND	Titulaire
GROISES	Stéphanie	BRET-POISSON	Titulaire

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
GROISES	Marie-Pierre	VERNEAU	Suppléante
GRON	Jacques	ROMAIN	Titulaire
GRON	Jean	MOINET	Suppléant
GROSSOUVRE	Robert	CHOLLET	Titulaire
GROSSOUVRE	Brigitte	PHAKHANHTHONG	Suppléante
GROUTTE (LA)	Christian	PHILIPPON	Titulaire
GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA)	Guillaume	PERDRIX	Titulaire
GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA)	Franck	GABIGNON	Suppléant
HENRICHEMONT	Franck	JANSONNIE	Titulaire
HENRICHEMONT	René	LORANS	Suppléant
HERRY	Dominique	MAITREPIERRE	Titulaire
HERRY	Etienne	de CHOULOT	Suppléant
HUMBLIGNY	Thierry	CHOPLAIN	Titulaire
HUMBLIGNY	Eric	PINSON	Suppléant
IDS-ST-ROCH	Didier	ROBLAIN	Titulaire
IDS-ST-ROCH	Daniel	CHERY	Suppléant
IGNOL	Lucien	SAUVETTE	Titulaire
IGNOL	Jean-Jacques	COCU	Suppléant
INEUIL	Claude	MAROT	Titulaire
INEUIL	Patrick	BISSON	Suppléant
IVOY-LE-PRE	Jean-Charles	FEUILLET	Titulaire
IVOY-LE-PRE	Daniel	GAUTIER	Suppléant
JALOGNES	Laurent	MUNIER	Titulaire
JALOGNES	Elisabeth	MARECHAL	Suppléante
JARS	Alain	CHENE	Titulaire
JARS	Guy	MILLOT	Suppléant
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Denis	JAUBERT	Titulaire
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Patrick	GUILBAUD	Suppléant
JUSSY-CHAMPAGNE	Bénédicte	DUCATEAU	Titulaire
JUSSY-CHAMPAGNE	François	CHIRCOP	Suppléant
JUSSY-LE-CHAUDRIER	Christian	GALOPIN	Titulaire
JUSSY-LE-CHAUDRIER	Romain	JOANNY	Suppléant
LANTAN	Hubert	de GANAY	Titulaire
LANTAN	Chantal	de l'ESCALOPIER	Suppléante
LAPAN	Jérémie	DUPIN	Titulaire
LAPAN	Valérie	CHARLES	Suppléante
LAZENAY	Jean-Marc	DESSEREY	Titulaire
LAZENAY	Rémy	POINTEREAU	Suppléant
LERE	Eric	VIGNERON	Titulaire
LERE	Michel	PATERNOSTER	Suppléant
LEVET	Baptiste	TALLAN	Titulaire
LEVET	Marc	DUTARTRE	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
LIGNIERES	Dominique	CHAMPAGNE	Titulaire
LIGNIERES	Daniel	ROCHER	Suppléant
LIMEUX	Julien	ROTINAT	Titulaire
LIMEUX	Bastien	BEUGIN-FLEURANT	Suppléant
LISSAY-LOCHY	Mathieu	MENAN	Titulaire
LISSAY-LOCHY	Evelyne	SEGUIN	Suppléante
LOYE-SUR-ARNON	Rémy	VAN COSTER	Titulaire
LOYE-SUR-ARNON	Michel	GODIER	Suppléant
LUGNY-BOURBONNAIS	Gérard	GIGOT	Titulaire
LUGNY-BOURBONNAIS	Philippe	MAROT	Suppléant
LUGNY-CHAMPAGNE	Jean-Luc	DOIREAU	Titulaire
LUGNY-CHAMPAGNE	Joël	GRESLE	Suppléant
LUNERY	Bruno	PASQUET	Titulaire
LUNERY	Romain	SCULFORT	Suppléant
LURY-SUR-ARNON	Chantal	CREPAT	Titulaire
LURY-SUR-ARNON	Thierry	CHERRIER	Suppléant
MAISONNAIS	Jean-Paul	DUPLESSI	Titulaire
MAISONNAIS	Pascal	LEJOT	Suppléant
MARCAIS	Stéphane	MANSART	Titulaire
MARCAIS	Patrice	JACQUET	Suppléant
MAREUIL-SUR-ARNON	Eric	GANZMANN	Titulaire
MAREUIL-SUR-ARNON	Christian	LAUDAT	Suppléant
MARMAGNE	Bernard	DUPERAT	Titulaire
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	Jérôme	de VILLELE	Titulaire
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	William	EVEZARD	Suppléant
MASSAY	Dominique	LEVEQUE	Titulaire
MASSAY	Louis	CHIPAUX	Suppléant
MEHUN-SUR-YEVRE	Christian	GATTEFIN	Titulaire
MEHUN-SUR-YEVRE	Alain	BLIAUT	Titulaire
MEHUN-SUR-YEVRE	Bruno	MEUNIER	Suppléant
MEHUN-SUR-YEVRE	Erick	GEIGER	Suppléant
MEILLANT	Jean-Philippe	BRINGAULT	Titulaire
MEILLANT	Aurélia	de MORTEMART	Suppléante
MENETOU-COUTURE	Jérôme	GILOT	Titulaire
MENETOU-COUTURE	Jacques	LIANO	Suppléant
MENETOU-RATEL	Corine	LELIEVRE	Titulaire
MENETOU-RATEL	Jacques	CHEVREAU	Suppléant
MENETOU-SALON	Patrice	BILLON	Titulaire
MENETOU-SALON	Pierre	FOUCHET	Suppléant
MENETREOL-SOUS-SANCERRE	Alain	LEMORT	Titulaire
MENETREOL-SOUS-SANCERRE	André	HENDEL	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
MENETREOL-SUR- SAULDRE	Nicolas	RAULET	Titulaire
MENETREOL-SUR- SAULDRE	Louis	MACHADO	Suppléant
MEREAU	Thierry	SIMONI	Titulaire
MEREAU	Frédéric	PTAK	Suppléant
MERY-ES-BOIS	Stéphanus	HERMSEN	Titulaire
MERY-ES-BOIS	Michael	RAFESTHAIN	Suppléant
MERY-SUR-CHER	Isabelle	AZEVEDO	Titulaire
MERY-SUR-CHER	Thierry	BEGUIN	Suppléant
MONTIGNY	Joël	DRAULT	Titulaire
MONTIGNY	Jean-Loup	VAN DER BEKEN	Suppléant
MONTLOUIS	Eddie	RIBAUDEAU	Titulaire
MONTLOUIS	Jean	GRIES	Suppléant
MORLAC	Jean-Pierre	GORGE	Titulaire
MORLAC	Abderrazak	KHEMIRI	Suppléant
MORNAY-BERRY	Nicolas	ANCLIN	Titulaire
MORNAY-BERRY	Alain	PLANCHON	Suppléant
MORNAY-SUR-ALLIER	Patrice	LEFEL	Titulaire
MORNAY-SUR-ALLIER	Didier	COQUEREL	Suppléant
MOROGUES	Patrick	GIMONET	Titulaire
MOROGUES	Josette	RAFFAITIN	Suppléante
MORTHOMIERS	Philippe	COLDITZ	Titulaire
MORTHOMIERS	Daniel	GRAVELET	Suppléant
MOULINS-SUR-YEVRE	Bruno	LEPINAT	Titulaire
MOULINS-SUR-YEVRE	Jean-Luc	AUBER	Suppléant
NANCAY	Denis	IMBAULT	Titulaire
NANCAY	Philippe	RAGOBERT	Suppléant
NERONDES	Christian	ALLIER	Titulaire
NERONDES	Christian	DESMARE	Suppléant
NEUILLY-EN-DUN	Philippe	MEZINSKI	Titulaire
NEUILLY-EN-DUN	Clothilde	MAGUET	Suppléante
NEUILLY-EN-SANCERRE	Jean-Claude	BAILLY	Titulaire
NEUILLY-EN-SANCERRE	Moïse	LEDOUX	Suppléant
NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Patrick	HAUTIN	Titulaire
NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Jean-François	MENIGON	Suppléant
NEUVY-LE-BARROIS	Violaine	LEFEBVRE	Titulaire
NEUVY-LE-BARROIS	Martine	ROSSI	Suppléante
NEUVY-SUR-BARANGEON	Marie-Pierre	CASSARD	Titulaire
NEUVY-SUR-BARANGEON	Philippe	MARIE	Suppléant
NOHANT-EN-GOUT	Richard	LOURDEL	Titulaire
NOHANT-EN-GOUT	Mélinda	DADSI	Suppléante
NOHANT-EN-GRACAY	Didier	ROUX	Titulaire
NOHANT-EN-GRACAY	Jérémy	DURIS	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
NOYER (LE)	Nadine	PELVILLAIN	Titulaire
NOYER (LE)	Chantal	MILLERIOUX	Suppléante
NOZIERES	Vincent	MARTINAT	Titulaire
NOZIERES	Franck	DAUMIN	Suppléant
OIZON	Jean-Marc	RUIZ	Titulaire
OIZON	Marc	GOURDOU	Suppléant
ORCENAI	Yan	CADIER	Titulaire
ORCENAI	Yves	GANDON	Suppléant
ORVAL	Clarisse	DULUC	Titulaire
ORVAL	Didier	LERIQUE	Suppléant
OSMERY	Alain	DESJEAN	Titulaire
OSMERY	Gilles	LAVEDRINE	Suppléant
OSMOY	Fabien	SAINSON	Titulaire
OSMOY	Eric	CHAROY	Suppléant
OUROUER-LES-BOURDELINS	Jérémy	PERNIER	Titulaire
OUROUER-LES-BOURDELINS	Sébastien	LAVALETTE	Suppléant
PARASSY	Jean	MATHIEU	Titulaire
PARASSY	Gilles	GOIN	Suppléant
PARNAY	Joël	ANCELIN	Titulaire
PARNAY	Romain	LUTREAU	Suppléant
PERCHE (LA)	Jacques	ROSSI	Titulaire
PERCHE (LA)	Michel	BERTHOMIER	Suppléant
PIGNY	Patrick	RICHARD	Titulaire
PIGNY	Jean-Pierre	AUGER	Suppléant
PLAIMPIED GIVAUDINS	Francis	GAYRARD	Titulaire
PLAIMPIED	Sandrine	MUSIAL	Suppléante
PLOU	Olivier	MARGUERITAT	Titulaire
PLOU	Paul	POTHUS	Suppléant
POISIEUX	Filipe	MAIA	Titulaire
POISIEUX	Jean-Jacques	MENIGON	Suppléant
PONDY (LE)	Yves	PETIT	Titulaire
PONDY (LE)	Nicolas	VICENTE	Suppléant
PRECY	Joël	VIGNEL	Titulaire
PRECY	Jean-Luc	CHAUMIEN	Suppléant
PRESLY	Armelle	SOULAT	Titulaire
PRESLY	Nicolas	MOREAU	Suppléant
PREUILLY	Thierry	BRUNET	Titulaire
PREUILLY	Pascal	LACLEMENCE	Suppléant
PREVERANGES	Bernard	TROMPAT	Titulaire
PREVERANGES	Laurent	CRUCHANT	Suppléant
PRIMELLES	Michel	BONNET	Titulaire
PRIMELLES	Vincent	JALLET	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
QUANTILLY	Gilles	LETOURMY	Titulaire
QUANTILLY	Hélène	LEVRARD	Suppléante
QUINCY	Luc	DELANNOY	Titulaire
QUINCY	Jean-Michel	RADOUX	Suppléant
RAYMOND	Nicolas	GAUSSERAN	Titulaire
RAYMOND	Isabelle	BOUVIER	Suppléante
REIGNY	Bruno	CHAGNON	Titulaire
REIGNY	François	LAROCHE	Suppléant
REZAY	Fabienne	LEVACHER	Titulaire
REZAY	Jean-Pierre	LAPORTE	Suppléant
RIANS	François	ANDRADE	Titulaire
RIANS	Stéphane	KLEIN	Suppléant
SAGONNE	Pierre-Henri	SZUMNY	Titulaire
SAGONNE	Vincent	GAUTHIER	Suppléant
ST-AIGNAN DES NOYERS	Stanislas	WIDOWIAK	Titulaire
ST-AIGNAN DES NOYERS	Michel	LAURENT	Suppléant
ST-AMAND MONTROND	Lionel	DELHOMME	Titulaire
ST-AMAND MONTROND	Marie-Claire	LESIRE-BONIN	Titulaire
ST-AMAND MONTROND	Florence	COMBES	Suppléante
ST-AMAND MONTROND	Didier	DEVASSINE	Suppléant
ST-AMBROIX	Franck	NAVET	Titulaire
ST-AMBROIX	Julien	RAIMBAULT	Suppléant
ST-BAUDEL	Michel	BONNET	Titulaire
ST-BAUDEL	Fabienne	PINCZON du SEL	Suppléante
ST-BOUIZE	Jean-Pierre	LARROZE	Titulaire
ST-BOUIZE	Nicolas	FLACHET	Suppléant
ST-CAPRAIS	Charles	TASSEL	Titulaire
ST-CAPRAIS	Laurent	AUROI	Suppléant
ST-CEOLS	Gilles	CHAUVEAU	Titulaire
ST-CEOLS	Cédric	FISCHER	Suppléant
ST-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY	Marie-José	GRONDIN	Titulaire
ST-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY	Sylvain	MASSOT	Suppléant
ST-DENIS-DE-PALIN	Gérard	LESAGE	Titulaire
ST-DENIS-DE-PALIN	Sylvain	BOURGOIN	Suppléant
ST-DOULCHARD	Richard	BOUDET	Titulaire
ST-DOULCHARD	Pierre	GUILLET	Titulaire
ST-DOULCHARD	Dominique	GILLET	Suppléant
ST-DOULCHARD	André	BARBIER	Suppléant
ST-ELOY-DE-GY	Régis	VAULLERIN	Titulaire
ST-ELOY-DE-GY	Olivier	de BRIE	Suppléant
ST-FLORENT-SUR-CHER	Michel	TAILLANDIER	Titulaire

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
ST-FLORENT-SUR-CHER	Nicolas	GASCOIN	Titulaire
ST-FLORENT-SUR-CHER	Monique	LEPRAT	Suppléante
STE-GEMME	Thierry	BEAUJOIN	Titulaire
STE-GEMME	Laurent	MONTAGU	Suppléant
ST-GEORGES-DE-POISIEUX	Béatrice	BEURDIN	Titulaire
ST-GEORGES-DE-POISIEUX	Vincent	JESSIER	Suppléant
ST-GEORGES-SUR-LA-PREE	Jean-Marc	DUGUET	Titulaire
ST-GEORGES-SUR-LA-PREE	Olivier	LE MOUEL	Suppléant
ST-GEORGES-SUR-MOULON	Christian	MANCION	Titulaire
ST-GEORGES-SUR-MOULON	Eric	COLLIN	Suppléant
ST-GERMAIN-DES-BOIS	Etienne	DURAND	Titulaire
ST-GERMAIN-DES-BOIS	Josette	GALLIENNE	Suppléante
ST-GERMAIN-DU-PUY	Marie-Christine	BAUDOUIIN	Titulaire
ST-GERMAIN-DU-PUY	Didier	PRUDENT	Titulaire
ST-GERMAIN-DU-PUY	Martine	MERCIER	Suppléante
ST-GERMAIN-DU-PUY	Gilles	DESROCHES	Suppléant
ST-HILAIRE-DE-COURT	Patrice	DAVIN	Titulaire
ST-HILAIRE-DE-COURT	Jany	GIBERT	Suppléant
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY	Philippe	PERRIN	Titulaire
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY	Damien	DENEUVE	Suppléant
ST-HILAIRE-EN-LIGNIERES	Patrice	COMBAUD	Titulaire
ST-HILAIRE-EN-LIGNIERES	Hervé	MONTAGNET	Suppléant
ST-JEANVRIN	Colette	LALANNE	Titulaire
ST-JEANVRIN	Adam	FREIHAUT	Suppléant
ST-JUST	Stéphane	BRUN	Titulaire
ST-JUST	Michel	NEMOZ	Suppléant
ST-LAURENT	José	DELFOLE	Titulaire
ST-LAURENT	Fabien	MATHIEU	Suppléant
ST-LEGER-LE-PETIT	William	ROLLIN	Titulaire
ST-LEGER-LE-PETIT	Jean-Jacques	CHAUSSEC	Suppléant
ST-LOUP-DES-CHAUMES	Philippe	MOISSON	Titulaire
ST-LOUP-DES-CHAUMES	Christian	VERNEUIL	Suppléant
ST-MARTIN-D'AUXIGNY	Laurent	GITTON	Titulaire
ST-MARTIN-D'AUXIGNY	Antoine	BABILLOT	Suppléant
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	Jacques	DECOUT	Titulaire
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	André	DELAVAUULT	Suppléant
ST-MAUR	Patrick	COURZADET	Titulaire
ST-MAUR	Jean-Claude	AUBAILLY	Suppléant
ST-MICHEL-DE-VOLANGIS	José	CARVALHO	Titulaire
ST-MICHEL-DE-VOLANGIS	Olivia	ESTEVEES	Suppléante
STE-MONTAINE	Igor	OLSEVSCHI	Titulaire
STE-MONTAINE	Jean-Yves	DEBARRE	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
ST-OUTRILLE	Donogh	O'BRIEN	Titulaire
ST-OUTRILLE	David	FAIVRE	Suppléant
ST-PALAIS	Jean-Michel	GROUSSON	Titulaire
ST-PALAIS	Patrick	PAPIN	Suppléant
ST-PIERRE-LES-BOIS	Claude	SCHNÜRER	Titulaire
ST-PIERRE-LES-BOIS	Roger	MATHIEU	Suppléant
ST-PIERRE-LES-ETIEUX	Claude	AUBAILLY	Titulaire
ST-PIERRE-LES-ETIEUX	Corinne	JUNCHAT	Suppléante
ST-PRIEST-LA-MARCHE	Gilles	ROLIN	Titulaire
ST-PRIEST-LA-MARCHE	Thierry	BOUTILLON	Suppléant
ST-SATUR	Patrick	NOËL	Titulaire
ST-SATUR	Liliane	COQUERY	Suppléante
ST-SATURNIN	Gérard	DURAND	Titulaire
ST-SATURNIN	Benoit	CHAGNON	Suppléant
STE-SOLANGE	Bruno	CANTELE	Titulaire
STE-SOLANGE	Antony	LAGNEAU	Suppléant
ST-SYMPHORIEN	Lidia	MARGA	Titulaire
ST-SYMPHORIEN	Claude	SPERANZA	Suppléant
STE-THORETTE	Alain	DOS REIS	Titulaire
STE-THORETTE	Gaël	CARRE	Suppléant
ST-VITTE	Christian	KURZAWA	Titulaire
ST-VITTE	Miguel	QUINTANA	Suppléant
SANCERGUES	Dominique	MALLERON	Titulaire
SANCERGUES	Jean-Marie	MUSOLESI	Suppléant
SANCERRE	Olivier	CROUZET	Titulaire
SANCERRE	Jean-Marc	COLAS	Suppléant
SANCOINS	Claude	GEFFARD	Titulaire
SANCOINS	Isabelle	DESSEIGNE	Suppléante
SANTRANGES	Rémi	DEMUEZ	Titulaire
SANTRANGES	Sabine	DOMERGUE	Suppléante
SAUGY	Jean-Pierre	COURSEAU	Titulaire
SAUGY	Olivier	FILLOUX	Suppléant
SAULZAIS-LE-POTIER	Pierrette	AUDOUSSET	Titulaire
SAULZAIS-LE-POTIER	Bruno	DELAGE	Suppléant
SAVIGNY-EN-SANCERRE	Thérèse	RUELLÉ	Titulaire
SAVIGNY-EN-SANCERRE	Pascal	TULON	Suppléant
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	Philippe	PELLUCHON	Titulaire
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	Jean-Pierre	MERCIER	Suppléant
SENNECAY	Sylvain	BOUCHERAT	Titulaire
SENNECAY	Irène	THIBAUT	Suppléante
SENS-BEAUJEU	Laurent	FAUROUX	Titulaire
SENS-BEAUJEU	Monique	de la FOUCHARDIERE	Suppléante

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
SERRUELLES	Monique	AUBAILLY	Titulaire
SERRUELLES	Patrick	GRAVELET	Suppléant
SEVRY	Mireille	SOUM	Titulaire
SEVRY	Michèle	BEUTIN	Suppléante
SIDIAILLES	Fabrice	LEFOLL	Titulaire
SIDIAILLES	Noël	HEMERY	Suppléant
SOULANGIS	Denis	GAUTRON	Titulaire
SOULANGIS	François	SALMON	Suppléant
SOYE-EN-SEPTAINE	Marc	PERRONNET	Titulaire
SOYE-EN-SEPTAINE	Anita	MARGUERITAT	Suppléante
SUBDRAY (LE)	Bruno	FOUCHET	Titulaire
SUBDRAY (LE)	Emmanuel	THOMAS	Suppléant
SUBLIGNY	Delphine	ROBLIN	Titulaire
SUBLIGNY	Edouard	GOSSE	Suppléant
SURY-PRES-LERE	Pascal	VIGUIE	Titulaire
SURY-PRES-LERE	Christian	HAYEZ	Suppléant
SURY-EN-VAUX	Jean-Claude	DERBIER	Titulaire
SURY-EN-VAUX	Christian	CHADEL	Suppléant
SURY-ES-BOIS	Daniel	PASCAL	Titulaire
SURY-ES-BOIS	Daniel	TURPIN	Suppléant
TENDRON	Nicolas	LYON	Titulaire
TENDRON	Alix	PACREAU	Suppléante
THAUMIERS	Jean-Jacques	BODIOT	Titulaire
THAUMIERS	Alain	PERIOT	Suppléant
THAUVENAY	Gabrielle	MATTELLINI	Titulaire
THAUVENAY	David	CROMARIAS	Suppléant
THENIOUX	Olivier	LABRY	Titulaire
THENIOUX	Vincent	TOURATIER	Suppléant
THOU	Patrick	BOUTON	Titulaire
THOU	Gaël	BLANCHET	Suppléant
TORTERON	Jean-Pierre	BARBILLAT	Titulaire
TORTERON	Arlindo	RODRIGUES	Suppléant
TOUCHAY	Dominique	ROBLIN	Titulaire
TOUCHAY	Hélène	LIARD	Suppléante
TROUY	Didier	GUICHARD	Titulaire
TROUY	Franck	BRETEAU	Suppléant
UZAY-LE-VENON	Gilles	CHANTRIER	Titulaire
UZAY-LE-VENON	Pascal	LECOURT	Suppléant
VAILLY-SUR-SAULDRE	Claude	CARREAU	Titulaire
VAILLY-SUR-SAULDRE	Emmanuel	VAN HUFFEL	Suppléant
VALLENAY	Philippe	ANDRIAU	Titulaire
VALLENAY	William	TAILLANDIER	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
VASSELAY	Michel	AUDEBERT	Titulaire
VASSELAY	Jean-Claude	DELAIR	Suppléant
VEAUGUES	Laurent	JOULIN	Titulaire
VEAUGUES	Myriam	MILLERIOUX	Suppléante
VENESMES	Eric	BEDU	Titulaire
VENESMES	Alain	AUTISSIER	Suppléant
VERDIGNY	Olivier	GAUCHERON	Titulaire
VEREAUX	Michel	ROLLAND	Titulaire
VEREAUX	Audrey	HANNEQUART	Suppléante
VERNAIS	Charles	ADOLPH	Titulaire
VERNAIS	Marc	LAURENT	Suppléant
VERNEUIL-LES-BOIS	Alain	RIEU	Titulaire
VERNEUIL-LES-BOIS	Jean-Marie	DELEUZE	Suppléant
VESDUN	Michel	GILLET	Titulaire
VESDUN	Daniel	MARTINAT	Suppléant
VIERZON	Jean-Claude	LECHELON	Titulaire
VIERZON	Sabine	MOREVE	Titulaire
VIERZON	Djamila	KAQUES	Titulaire
VIERZON	Corinne	OLLIVIER	Suppléante
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	Yves	CORDINA	Titulaire
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	Gilles	MARTEAU	Suppléant
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Etienne	PERNOLLET	Titulaire
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Cyril	BREUIL	Suppléant
VILLABON	Christian	MANDRELIER	Titulaire
VILLABON	Arnaud	MAITRAT	Suppléant
VILLECELIN	Christian	DERYCKE	Titulaire
VILLECELIN	Angélique	WOZNIAK	Suppléante
VILLEGENON	Michel	KATITSCH	Titulaire
VILLEGENON	Gaëtan	ADELINET	Suppléant
VILLENEUVE-SUR-CHER	Michel	HERAULT	Titulaire
VILLENEUVE-SUR-CHER	Michelle	IWANOW	Suppléante
VILLEQUIERS	Sabine	VAGNAT	Titulaire
VILLEQUIERS	Pascal	BARREAU	Suppléant
VINON	Christian	HELIN	Titulaire
VINON	Serge	HAY	Suppléant
VORLY	Jean-Paul	VOLUT	Titulaire
VORLY	Mary	BRUNET	Suppléante
VORNAY	Olivier	DUBOIS	Titulaire
VORNAY	Ludovic	RIVALAIN	Suppléant
VOUZERON	Christophe	LOUAISIL	Titulaire
VOUZERON	Marc	GENIN	Suppléant
Communauté de communes de la Septaine	Philippe	FRERARD	Titulaire

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
Communauté de communes de la Septaine	Lucien	RELIEU	Titulaire
Communauté de communes de la Septaine	Pascal	BARREAU	Suppléant
Communauté de communes de la Septaine	Joanny	ALLEGAERT	Suppléant
Communauté de communes du Cœur de France	Pascal	COLLIN	Titulaire
Communauté de communes du Cœur de France	Olivier	PARILLAUD	Titulaire
Communauté de communes du Cœur de France	Roger	DAGHER	Suppléant
Communauté de communes du Cœur de France	Yan	CADIER	Suppléant
Communauté de communes Cœur de Berry	Bernard	BAUCHER	Titulaire
Communauté de communes Cœur de Berry	le Président		Titulaire
Communauté de communes Cœur de Berry	Pascal	RAPIN	Suppléant
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Jean-Marc	DUGUET	Titulaire
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Fabien	MATHIEU	Titulaire
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Jill	GAUCHER	Titulaire
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Alain	LEBRANCHU	Suppléant
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Jacques	TORU	Suppléant
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Céline	MILLERIOUX	Suppléante
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Johan	TRUMEAU	Titulaire
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Roger	LEBRERO	Suppléant
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Gérard	CLAVIER	Titulaire
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Gilles	BENOIT	Titulaire
Communauté de communes Terres du Haut Berry	François	ANDRADE	Titulaire
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Patrick	PARFAIT	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Jérôme	VRILOR	Suppléant
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Bruno	SIRAVO	Suppléant
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	André	TEYSSANDIER	Titulaire
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Laurent	PABIOT	Titulaire
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Rémi	PIERRE	Suppléant
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Sylvain	GODON	Suppléant
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Serge	LAURENT	Titulaire
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Didier	DUCROT	Titulaire
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Pierre	MANCION	Suppléant
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Sylvie	MOUTON	Suppléante
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Philippe	DUMUR	Titulaire
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Martial	CHAMPROUX	Titulaire
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Jean-François	AMIOT	Suppléant
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Bertrand	SERVOIS	Suppléant
Communauté de communes le Dunois	Angélique	VOSNIER	Titulaire
Communauté de communes le Dunois	Françoise	FOUCHARD	Titulaire
Communauté de communes le Dunois	Denis	FERRIER	Suppléant
Communauté de communes le Dunois	Daniel	RONDIER	Suppléant
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Patrick	BARNIER	Titulaire
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Stéphane	GARCIA	Titulaire
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Christine	CHEZE-DHO	Titulaire

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Denis	POYET	Suppléant
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Bernadette	GOIN-DEMARY	Suppléante
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Marc	STOQUERT	Suppléant
Communauté de communes Sauldre et Sologne	Xavier	ADAM	Titulaire
Communauté de communes Sauldre et Sologne	Pascal	MARGERIN	Titulaire
Communauté de communes Sauldre et Sologne	Joël	COULON	Suppléant
Communauté de communes Sauldre et Sologne	Nicolas	RAULET	Suppléant
Communauté de communes Fercher Pays Florentais	Patrick	ESTEVE	Titulaire
Communauté de communes Fercher Pays Florentais	Gilles	GONTHIER	Titulaire
Communauté de communes Fercher Pays Florentais	Antonietta	SANTOSUOSSO	Suppléante
Communauté de communes Fercher Pays Florentais	Monique	LEPRAT	Suppléante
Communauté de communes des Trois Provinces	Michel	ROUSSELET	Titulaire
Communauté de communes des Trois Provinces	Jean-Claude	LETEL	Titulaire
Communauté de communes des Trois Provinces	Philippe	WILLEME	Suppléant
Communauté de communes des Trois Provinces	Stanislas	WIDOWIAK	Suppléant
Communauté de communes Berry Grand Sud	Jacques	ROSSI	Titulaire
Communauté de communes Berry Grand Sud	Claude	SCHNURER	Titulaire
Communauté de communes Berry Grand Sud	Michel	BERTHOMIER	Suppléant
Communauté de communes Berry Grand Sud	Aurélié	ROUSAU	Suppléante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	279
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	285
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-15 : Installation du Doyen d'âge

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-15-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

INSTALLATION DU DOYEN D'AGE

M. le Président expose :

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (cf. annexe 1), « à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge. »

Ainsi, Monsieur Stanislas WIDOWIAK, né le 17 août 1941, délégué de la commune SAINT AIGNAN DES NOYERS, est appelé en tant que doyen d'âge pour assurer la présidence de ce Comité syndical jusqu'à l'élection du (de la) nouveau (elle) Président(e).

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-15-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	279
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	285
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Stanilas WIDOWIAK, Doyen de séance.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-16 : Désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-16-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LEHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PREPARATION DES OPERATIONS DE VOTE

M. le Doyen de séance expose :

1. Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) (cf. annexe 1) dispose que :
« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

Le Doyen demande si un délégué, éventuellement le benjamin de l'assemblée, veut bien assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ainsi, Monsieur Alex CHARPENTIER, né le 18 octobre 1998, délégué de la commune de BOURGES, est désigné comme secrétaire de séance.

2. Préparation des opérations de vote

Afin d'alléger les opérations de dépouillement, le Doyen propose à l'assemblée de voter à partir d'un système électronique, permettant d'assurer une restitution fiable et instantanée des votes, tout en préservant l'anonymat.

Le Doyen propose que 4 délégués, représentant les communes et communautés de communes adhérentes, veuillent bien assurer les fonctions d'assesseurs pour deux d'entre eux, et de scrutateurs des opérations de vote pour les deux autres :

➤ Sont désignés assesseurs :

- Monsieur Joël DRAULT, délégué de la commune de MONTIGNY, est désigné comme assesseur ;
- Monsieur Didier DUCROT, délégué de la Communauté de communes des PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS, est désigné comme assesseur.

➤ Sont désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Jacques ROMAIN, délégué de la commune de GRON est désigné comme scrutateur ;
- Madame Françoise FOUCHARD, déléguée de la Communauté de communes du DUNOIS, est désignée comme scrutateur.

Les délégués présents sont invités à procéder à un test du système de vote électronique. Le test s'avère concluant.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-16-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	280
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	286
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Stanilas WIDOWIAK, Doyen d'âge.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-17 : Election du Président

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-17-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHOLON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DU PRESIDENT

M. le Doyen de séance expose :

SCRUTIN DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Le Doyen de séance rappelle que conformément aux articles L.5711-1 (propre aux syndicats mixtes fermés), L.5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndical) et L.2122-7 du CGCT (cf. annexe 1), l'élection du Président du Syndicat intervient « *au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Il précise que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature.

REGLES GENERALES D'INELIGIBILITE ET D'INCOMPATIBILITES

Le Doyen rappelle que les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités applicables aux membres des organes délibérants des syndicats mixtes sont, en application de l'article L. 5211-7 du CGCT, celles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L.44 à L.46, L.228 à L.237, L.239 et L.270 du Code électoral (cf. annexe 2).

Le Doyen de séance donne lecture des articles L.2122-4 1^{er} alinéa, LO.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6 du CGCT (cf. annexe 1).

De manière générale, le Doyen souhaite attirer l'attention de l'ensemble des délégués, quelle que soit leur couleur politique ou leur fonction dans le civil, sur l'importance de leur rôle et le fait qu'ils doivent agir au Syndicat en ayant à cœur l'intérêt général et la défense du service public. Ainsi, il est nécessaire d'évoquer la notion de « *conflit d'intérêt* » sanctionnée notamment par le délit de prise illégale d'intérêt prévu par l'articles 432-12 du Code pénal (cf. annexe 3).

Pour mémoire, la notion de conflit d'intérêt peut être définie comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* » (article 2 de la loi n° 2013-907 modifiée du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique).

La prise illégale d'intérêt se caractérise par le fait pour « *une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance* ». Le délit de prise illégale d'intérêts est un « délit obstacle » qui vise autant à prévenir qu'à réprimer les situations de conflits d'intérêts des personnes exerçant des fonctions publiques, indépendamment de leur motivation et du résultat de leur comportement.

Ainsi, il est rappelé que, si des personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SDE 18 ou prestataires de celui-ci souhaitent se porter candidates, ces personnes ne doivent pas se trouver en situation de cumuler ensuite la « conservation d'un intérêt » dans l'entreprise et des attributions exécutives au sein du SDE 18.

ELECTION DU PRESIDENT : 1^{ER} TOUR

1.1. Appel à candidatures au poste de Président du Syndicat

Le Doyen de séance demande aux candidats à la présidence de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Philippe MOISSON, délégué de la commune de SAINT LOUP DES CHAUMES

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la présidence du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1^{er} tour

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	280
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	286
5° Nombre de votes :	278
6° Nombre d'abstentions :	8
7° Nombre de votes blancs :	18
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	260
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2). :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	260
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	131

A obtenu :

- Monsieur Philippe MOISSON : 260 voix.

Monsieur Philippe MOISSON ayant obtenu la majorité requise, est proclamé Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions. Le Doyen de séance lui donne la parole.

En application de l'article L. 5211-6 du GCCT, le Président nouvellement installé donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	281
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	287
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-18 : Composition du Bureau syndical

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-18-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

M. le Président expose :

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) (cf. annexe 1) dispose que « *Le bureau [du syndicat mixte fermé] est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.*

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-12 du CGCT (cf. annexe 1) sont applicables.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. »

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la composition du Bureau syndical présidé de droit par le Président du Syndicat à 15 vice-Présidents.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-18-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	281
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	287
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-19 : Election des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-19-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAudeau, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS SIEGEANT AU BUREAU SYNDICAL

M. le Président expose :

SCRUTIN DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément aux articles L.5711-1 (propre aux syndicats mixtes fermés), L.5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndical) et L.2122-7 du CGCT (cf. annexe 1), les membres du Bureau syndical sont élus « *au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Le rang des Vice-Présidents résulte de l'ordre de leur élection. La parité ne s'applique pas.

Seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature.

REGLES GENERALES D'INELIGIBILITE ET D'INCOMPATIBILITES

Les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités applicables aux membres des organes délibérants des syndicats mixtes sont, en application de l'article L.5211-7 du CGCT, celles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L.44 à L.46, L.228 à L.237, L.239 et L.270 du Code électoral (cf. annexe 2),

Le Président rappelle les dispositions des articles L.2122-4 1^{er} alinéa, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6 du CGCT (cf. annexe 1).

De manière générale, le Président souhaite attirer l'attention de l'ensemble des délégués, quelle que soit leur couleur politique ou leur fonction dans le civil, sur l'importance de leur rôle et le fait qu'ils doivent agir au Syndicat en ayant à cœur l'intérêt général et la défense du service public. Ainsi, il est nécessaire d'évoquer d'une part la notion de « *conflit d'intérêt* » sanctionnée par le délit de prise illégale d'intérêt et le délit de favoritisme prévus par les articles 432-12 et 432-14 du Code pénal (cf. annexe 3). Et d'autre part, la notion « *d'élus intéressés* » issue de l'article L.2131-11 du CGCT.

Pour mémoire, la notion de conflit d'intérêt peut être définie comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* » (article 2 de la loi n° 2013-907 modifiée du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique).

La prise illégale d'intérêt se caractérise par le fait pour « *une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance* ». Le délit de prise illégale d'intérêts est un « *délit obstacle* » qui vise autant à prévenir qu'à réprimer les situations de conflits d'intérêts des personnes exerçant des fonctions publiques, indépendamment de leur motivation et du résultat de leur comportement.

Le délit de favoritisme est quant à lui caractérisé par le fait pour une « *une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant [...] des collectivités territoriales, des établissements publics [...] de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et d'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public* ». Cette infraction a comme objectif principal de préserver au mieux l'achat public des personnes publiques.

Enfin, la théorie de « *l'élus intéressés* », qui trouve son fondement dans le principe d'impartialité, permet d'obtenir du juge administratif l'annulation des délibérations du Bureau qui sont entachées d'illégalité du fait de la participation à leur élaboration d'un Vice-Président considéré comme « *intéressés* ». Deux conditions devront être réunies. D'une part, le Vice-Président doit avoir un intérêt personnel à l'affaire qui a fait l'objet de la délibération. D'autre part, la participation du Vice-Président concerné devra être de nature à exercer une influence décisive sur le résultat du vote de la délibération.

Ainsi, il est rappelé que, si des personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SDE 18 ou prestataires de celui-ci souhaitent se porter candidates, ces personnes ne doivent pas se trouver en situation de cumuler ensuite la « conservation d'un intérêt » dans l'entreprise et des attributions exécutives au sein du SDE 18.

Enfin il est rappelé aux délégués, qui seront amenés à occuper la fonction de Vice-Président, qu'en cas de doute ou de présomption d'une situation de conflit d'intérêt, il est nécessaire d'en informer les services du SDE 18 qui pourront, le cas échéant, mettre en place la procédure de déport afin d'éviter les sanctions en cas de conflit d'intérêt et notamment les sanctions pénales.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 1^{er} vice-Président du Syndicat : 1^{er} Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 1^{er} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Christian LYON, délégué de la commune de CUFFY.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 1^{er} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 1er vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	282
6° Nombre d'abstentions :	5
7° Nombre de votes blancs :	42
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	240
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	240
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	121

A obtenu :

- Monsieur Christian LYON : 240 voix.

Monsieur Christian LYON ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 1^{er} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 2^{ème} vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 2^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Jean-Louis BILLAUT, délégué de la commune de BOULLERET.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 2^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 2ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	285
6° Nombre d'abstentions :	2
7° Nombre de votes blancs :	30
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	255
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	255
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	128

A obtenu :

- Monsieur Jean-Louis BILLAUT : 255 voix.

Monsieur Jean-Louis BILLAUT ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 2^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 3ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 3^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Jean-Claude TURPIN, délégué de la commune d'AUBIGNY SUR NERE,
- Monsieur Jean-Claude LECHELON, délégué de la commune de VIERZON.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 3^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 3ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	281
6° Nombre d'abstentions :	6
7° Nombre de votes blancs :	25
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	256
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	256
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	129

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Claude TURPIN : 183 voix,
- Monsieur Jean-Claude LECHELON : 73 voix.

Monsieur Jean-Claude TURPIN ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 3^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT**1. Election du 4ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour****1.1. Appel à candidatures**

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 4^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Madame Marie-Christine BAUDOUIN, déléguée de la commune de SAINT GERMAIN DU PUY,
- Monsieur Johann TRUMEAU, délégué de la Communauté de communes du PAYS D'ISSOUDUN.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 4^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 4ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	285
6° Nombre d'abstentions :	2
7° Nombre de votes blancs :	11
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	274
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	274
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	138

Ont obtenu :

- Madame Marie-Christine BAUDOUIN : 85 voix,
- Monsieur Johann TRUMEAU : 189 voix.

Monsieur Johann TRUMEAU ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 4^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT**1. Election du 5ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour****1.1. Appel à candidatures**

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 5^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Frédéric DURANT, délégué de la commune de CHATEAUMEILLANT,
- Monsieur Roger PORTMANN, délégué de la commune de BRUERE ALLICHAMPS.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 5^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 5ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	283
6° Nombre d'abstentions :	4
7° Nombre de votes blancs :	20
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	263
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	263
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	132

Ont obtenu :

- Monsieur Frédéric DURANT : 156 voix
- Monsieur Roger PORTMANN : 107 voix.

Monsieur Frédéric DURANT ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 5^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 6^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 6ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 6^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Philippe FRERARD, délégué de la Communauté de communes LA SEPTAINE.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 6^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 6ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	281
6° Nombre d'abstentions :	6
7° Nombre de votes blancs :	40
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	241
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	241
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	121

A obtenu :

- Monsieur Philippe FRERARD : 241 voix.

Monsieur Philippe FRERARD ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 6^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 7^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 7ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 7^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Olivier CROUZET, délégué de la commune de SANCERRE.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 7^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 7ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	284
6° Nombre d'abstentions :	3
7° Nombre de votes blancs :	32
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	252
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	252
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	127

A obtenu :

- Monsieur Olivier CROUZET : 252 voix.

Monsieur Olivier CROUZET ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 7^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 8^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 8ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 8^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Jean-Marc DUGUET, délégué de la commune de SAINT GEORGES SUR LA PREE,
- Monsieur Hugues DUBOIN, délégué de la commune d'ENNORDRES.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 8^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 8ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	285
6° Nombre d'abstentions :	2
7° Nombre de votes blancs :	11
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	274
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	274
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	138

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marc DUGUET : 166 voix,
- Monsieur Hugues DUBOIN : 108 voix.

Monsieur Jean-Marc DUGUET ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 8^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 9^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 9ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 9^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Hugo LEFELLE, délégué de la commune de BOURGES.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 9^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 9ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	281
6° Nombre d'abstentions :	6
7° Nombre de votes blancs :	94
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	187
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	187
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	94

A obtenu :

- Monsieur Hugo LEFELLE : 187 voix.

Monsieur Hugo LEFELLE ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 9^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 10^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 10ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 10^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Lionel DELHOMME, délégué de la commune de SAINT AMAND MONTROND.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 10^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 10ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	283
6° Nombre d'abstentions :	4
7° Nombre de votes blancs :	68
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	215
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	215
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	108

A obtenu :

- Monsieur Lionel DELHOMME : 215 voix.

Monsieur Lionel DELHOMME ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 10^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 11^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 11ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 11^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Madame Violaine LEFEBVRE, déléguée de la commune de NEUVY LE BARROIS.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 11^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 11ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	283
6° Nombre d'abstentions :	4
7° Nombre de votes blancs :	16
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	267
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	267
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	134

A obtenu :

- Madame Violaine LEFEBVRE : 267 voix.

Madame Violaine LEFEBVRE ayant obtenu la majorité requise, est proclamée 11^{ème} vice-Présidente du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 12^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 12ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 12^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

- Monsieur Patrick RICHARD, délégué de la commune de PIGNY.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 12^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 12ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	282
6° Nombre d'abstentions :	5
7° Nombre de votes blancs :	42
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	240
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	240
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	121

A obtenu :

- Monsieur Patrick RICHARD : 240 voix.

Monsieur Patrick RICHARD ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 12^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 13^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 13ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 13^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Madame Isabelle AZEVEDO, déléguée de la commune de MERY SUR CHER,
- Monsieur Bernard BAUCHER, délégué de la Communauté de communes CŒUR DE BERRY.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 13^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 13ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	285
6° Nombre d'abstentions :	2
7° Nombre de votes blancs :	14
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	271
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	271
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	136

Ont obtenu :

- Madame Isabelle AZEVEDO : 160 voix
- Monsieur Bernard BAUCHER : 111 voix.

Madame Isabelle AZEVEDO ayant obtenu la majorité requise, est proclamée 13^{ème} vice-Présidente du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 14^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 14ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 14^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Gilles GONTHIER, délégué de la Communauté de communes FERCHER PAYS FLORENTAIS,
- Madame Marie-Christine BAUDOIN, déléguée de la commune de SAINT GERMAIN DU PUY,
- Monsieur Jean-Claude LEHELON, délégué de la commune de Vierzon.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 14^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 14ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	277
6° Nombre d'abstentions :	10
7° Nombre de votes blancs :	9
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	268
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	268
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	135

Ont obtenu :

- Monsieur Gilles GONTHIER : 190 voix
- Madame Marie-Christine BAUDOIN : 51 voix,
- Monsieur Jean-Claude LEHELON : 27 voix.

Monsieur Gilles GONTHIER ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 14^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 15^{EME} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT**1. Election du 15ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour****1.1. Appel à candidatures**

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 15^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Philippe ANDRIAU, délégué de la commune de VALLENAY,
- Monsieur Rémy VAN COSTER, délégué de la commune de LOYE SUR ARNON.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 15^{ème} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 15ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	279
6° Nombre d'abstentions :	8
7° Nombre de votes blancs :	23
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	256
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	256
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	129

Ont obtenu :

- Monsieur Philippe ANDRIAU : 201 voix,
- Monsieur Rémy VAN COSTER : 55 voix.

Monsieur Philippe ANDRIAU ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 15^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,


Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	267
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	273
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

**N° 2020-20 : Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégations de Service Public
- Conditions de dépôt des listes pour l'élection de leurs membres**

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-20-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL, Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBRAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC –
CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LEURS MEMBRES**

M. le Président expose :

A la suite de l'installation de nouveaux délégués au Comité, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des membres ayant voix délibérative, de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégations de service public.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres dont la composition est celle prévue au a) du II de l'article L.1411-5 II du CGCT (cf. annexe 1).

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président du SDE 18, Président de la Commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein). Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT) (cf. annexe 1).

Il convient, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT (cf. annexe 1), préalablement à la constitution de la Commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Les membres du Comité sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres, comme suit :

1. les listes sont déposées au cours de la présente séance du Comité pendant laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission, et au plus tard lorsque le Président demandera s'il existe des listes candidates lors de la délibération concernant cette élection.
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D.1411-4 du CGCT) (cf. annexe 1).

Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Les modalités seront identiques pour la Commission de Délégation de Service Public

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégations de Service Public.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-20-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	267
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	273
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-21 : Election des membres de la commission d'appel d'offres et de jury de concours

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-21-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL, Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS

M. le Président expose :

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché ou de donner un avis. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse.

Le Code de la commande publique ne précise pas le régime et la composition de la Commission d'Appel d'Offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la Commission d'Appel d'Offres ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés à procédure formalisée. C'est-à-dire pour les marchés de fournitures et services d'un montant supérieur ou égal aux seuils définis par décret, sauf urgence impérieuse (article L1414-2 du CGCT – cf. annexe 1).

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents du Syndicat désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

L'alinéa 2 de l'article L. 1411-5 du CGCT (cf. annexe 1) précise que : « *II. – La commission est composée :*

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. ».

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat doit compter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

L'élection a lieu, parmi les membres du Comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

LE JURY DE CONCOURS

L'article R2162-24 du Code la Commande Publique stipule que « *pour les concours organisés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux et des offices publics de l'habitat, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.* » Le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours.

Il est proposé au Comité syndical que les membres élus à la Commission d'Appel d'Offres siègent également au Jury de concours.

EVITER UNE SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

La problématique d'une situation de conflit d'intérêt pourrait concerner les membres de la Commission d'Appel d'offres puisque ces derniers pourraient être concernés en particulier par le délit de favoritisme.

Le délit de favoritisme se caractérise par le fait pour une « *une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant [...] des collectivités territoriales, des établissements publics [...] de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et d'égalité des*

candidats dans les marchés publics et les délégations de service public ». Cette infraction a comme objectif principal de préserver au mieux l'achat public des personnes publiques.

Ainsi il est rappelé aux délégués, qui seront amenés à siéger dans la Commission d'Appel d'Offres, qu'en cas de doute ou de présomption d'une situation de conflit d'intérêt, il est nécessaire d'en informer les services du SDE 18 qui pourront, le cas échéant, mettre en place la procédure de déport afin d'éviter les sanctions en cas de conflit d'intérêt et notamment les sanctions pénales.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS

Le Président propose une liste complète de 5 vice-Présidents membres titulaires et 5 vice-Présidents membres suppléants. Le Président demande à l'assemblée si d'autres postulants à cette commission veulent se faire connaître. Aucune autre candidature n'étant proposée, il enregistre les 10 candidatures composant la liste n° 1.

➤ **Liste n° 1 est composée des candidats suivants :**

Titulaires	Suppléants
Johann TRUMEAU	Gilles GONTHIER
Isabelle AZEVEDO	Jean-Claude TURPIN
Jean-Louis BILLAUT	Patrick RICHARD
Frédéric DURANT	Philippe ANDRIAU
Christian LYON	Violaine LEFEBVRE

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	267
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	273
5° Nombre de votes :	268
6° Nombre d'abstentions :	5
7° Nombre de votes blancs :	29
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	239
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	239

Ont obtenu :

- Liste n° 1 : 239 voix,

La Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Johann TRUMEAU	Gilles GONTHIER
Isabelle AZEVEDO	Jean-Claude TURPIN
Jean-Louis BILLAUT	Patrick RICHARD
Frédéric DURANT	Philippe ANDRIAU
Christian LYON	Violaine LEFEBVRE

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	261
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	267
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-22 : Election des membres de la commission de délégations de service public

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-22-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M. le Président expose :

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (cf. annexe 1), la Commission de Délégations de Service Public procède à l'ouverture des plis contenant les offres de délégation de service public lancées par la collectivité. *« Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. »*

La Commission de Délégations de Service Public est composée :

- du Président du syndicat mixte ou son représentant,
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par l'assemblée délibérante en son sein.

« Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. »

L'article L.1411-5 (cf. annexe 1) prévoit un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

EVITER UNE SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

La problématique d'une situation de conflit d'intérêt pourrait concerner les membres de la Commission de Délégation de Service public puisque ces derniers pourraient être concernés en particulier par le délit de favoritisme.

Le délit de favoritisme se caractérise par le fait pour une *« une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant [...] des collectivités territoriales, des établissements publics [...] de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et d'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public »*. Cette infraction a comme objectif principal de préserver au mieux l'achat public des personnes publiques.

Ainsi il est rappelé aux délégués, qui seront amenés à siéger dans la Commission de Délégation de Service Public qu'en cas de doute ou de présomption d'une situation de conflit d'intérêt, il est nécessaire d'en informer les services du SDE 18 qui pourront, le cas échéant, mettre en place la procédure de déport afin d'éviter les sanctions en cas de conflit d'intérêt et notamment les sanctions pénales.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Président propose une liste complète de 5 vice-Présidents membres titulaires et 5 vice-Présidents membres suppléants. Le Président demande à l'assemblée si d'autres postulants à cette commission veulent se faire connaître. Aucune autre candidature n'étant proposée, il enregistre les 10 candidatures composant la liste n° 1.

- **Liste n° 1 est composée des candidats suivants :**

Titulaires	Suppléants
Hugo LEFELLE	Johann TRUMEAU
Jean-Marc DUGUET	Isabelle AZEVEDO
Jean-Louis BILLAUT	Olivier CROUZET
Lionel DELHOMME	Frédéric DURANT
Philippe FRERARD	Violaine LEFEBVRE

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	261
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	267
5° Nombre de votes :	264
6° Nombre d'abstentions :	3
7° Nombre de votes blancs :	27
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	237
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	237

Ont obtenu :

- Liste n° 1 : 237 voix,

La Commission de Délégations de Service Public est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Hugo LEFELLE	Johann TRUMEAU
Jean-Marc DUGUET	Isabelle AZEVEDO
Jean-Louis BILLAUT	Olivier CROUZET
Lionel DELHOMME	Frédéric DURANT
Philippe FRERARD	Violaine LEFEBVRE

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	257
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-23 : Election des membres de la commission consultative des services publics locaux

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-23-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL, Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHÉLON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-23-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le Président expose :

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (cf. annexe 1) définit les règles de gestion des services publics et impose notamment la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Cette instance doit être informée de l'activité de l'ensemble des services publics dont la gestion est confiée à un tiers (concession, délégation de service public...) ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission doit examiner les rapports annuels suivants :

- le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) établi par le délégataire,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

De plus, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Le Syndicat est concerné pour plusieurs de ses compétences : la distribution publique de l'électricité et de gaz, et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

La Commission est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant. Les statuts de la CCSPL du SDE 18, approuvés par délibérations n° 257-2006 (modifié), dans le respect des dispositions de l'article L.1413-1 susmentionné (cf. annexe 1), définissent la composition de la Commission de la façon suivante :

- un représentant titulaire et un suppléant au titre d'associations locales ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés par le Comité syndical en son sein.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, « la Commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. »

Dans un premier temps, il est proposé au Comité syndical d'approuver les représentants d'associations locales ci-dessous :

- Association UFC Que Choisir du Cher
- Association Familles de France Fédération du Cher
- Association des Maires du Cher
- Chambres consulaires du département
- Caisse d'Allocations Familiales
- Mutuelle Sociale Agricole

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la liste de représentants d'associations locales ci-dessus.

L'article L.1413-1 prévoit un scrutin à la représentation proportionnelle.

Dans un second temps, le Président propose une liste complète de 5 vice-Présidents membres titulaires et 5 vice-Présidents membres suppléants. Le Président demande à l'assemblée si d'autres postulants à cette commission veulent se faire connaître. Aucune autre candidature n'étant proposée, il enregistre les 10 candidatures composant la liste n° 1.

➤ Liste n° 1 est composée des candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Gilles GONTHIER	Hugo LEFELLE
Jean-Claude TURPIN	Jean-Marc DUGUET
Olivier CROUZET	Jean-Louis BILLAUT
Philippe ANDRIAU	Lionel DELHOMME
Violaine LEFEBVRE	Christian LYON

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents :	257
3° Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	263
5° Nombre de votes :	259
6° Nombre d'abstentions :	4
7° Nombre de votes blancs :	23
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	236
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	236

Ont obtenu :

- Liste n° 1 : 236 voix,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Gilles GONTHIER	Hugo LEFELLE
Jean-Claude TURPIN	Jean-Marc DUGUET
Olivier CROUZET	Jean-Louis BILLAUT
Philippe ANDRIAU	Lionel DELHOMME
Violaine LEFEBVRE	Christian LYON

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	257
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-24 : Désignation d'un représentant à la SAEML EneR Centre - Val de Loire

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphane HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-24-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LEHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE

M. le Président expose :

Par délibération du Comité syndical n° 2019-29 du 18 juin 2019, a été approuvée l'entrée du SDE 18 au capital de la SAEML Ener Centre – Val de Loire au capital de 10 000 000 €.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) a créé, en mars 2012, la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) ENERSIEIL. En 2018, cette dernière a été renommée en Ener Centre-Val de Loire afin de confirmer son activité au niveau régional. Elle a pour objet :

- L'aménagement et l'exploitation de moyens de production d'énergie décentralisée, la réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité ayant trait à l'achat, la fourniture ou à l'approvisionnement en énergie des personnes publiques ou privées, -
- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité favorisant la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre conformément aux dispositions des articles L. 2224-31 à L. 2224-37-1 du CGCT et la promotion de ces actions et activités, -
- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité tendant à développer et à favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et les procédés recourant aux sources d'énergie renouvelables.

Considérant le renouvellement des instances du SDE 18, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant pour siéger aux assemblées générales et au conseil d'administration de la SAEML Ener Centre – Val de Loire.

Vu les statuts de la SAEML Ener Centre – Val de Loire,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Philippe MOISSON, en sa qualité de Président du SDE 18, pour siéger d'une part aux assemblées générales de la SAEML Ener Centre-Val de Loire, et d'autre part au sein de son conseil d'administration en tant que représentant actionnaire du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-24-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	257
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-25 : Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Bureau

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-25-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU

M. le Président expose :

Les articles L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (propre aux syndicats mixtes fermés), L.5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndical), L.2122-22 (qui fixent les attributions exercées par le maire et ses adjoints au nom de la commune) et L.5211-10 (cf. annexe 1) précisent que « *le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

1. *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
2. *de l'approbation du compte administratif ;*
3. *des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (cf. annexe 1);*
4. *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
5. *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
6. *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
7. *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le Comité syndical décide, à l'unanimité, que les pouvoirs suivants soient délégués au Bureau :

- 1° fixer, dans les limites déterminées par le Comité syndical, les tarifs et droits prévus au profit du Syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 2° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50 000 € HT et inférieur au seuil fixé par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) ;
- 5° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil relatifs à l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications, d'éclairage public, ou tout autre, simultanément à la dissimulation des réseaux d'électrification ;
- 8° approuver les conventions constitutives de groupement de commandes, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique (cf. annexe 4), pour les marchés ou accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par décret ;
- 9° approuver les conventions de servitude pour l'intervention d'opérateurs de réseau sur son territoire ;
- 10° approuver, au nom du Syndicat, la signature des actes de rétrocession des biens fonciers acquis pour l'installation d'ouvrages de distribution publique d'électricité et sur lesquels lesdits ouvrages sont déposés ou non remplacés ;
- 11° décider, au nom du Syndicat, de la dépose des ouvrages de distribution publique d'électricité ne desservant aucun comptage en service pendant une période minimale de 5 années consécutives ;

- 12° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour tout type de prestation de services que le Syndicat pourrait être amené à proposer au titre de ses compétences à la carte ;
- 13° accorder, dans la limite des crédits inscrits au budget, des subventions aux collectivités adhérentes au Syndicat, pour l'achat de véhicules électriques, selon les modalités approuvées par le Comité syndical.
- 14° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions relatives au dispositif du Fonds d'Efficacité Energétique, selon les modalités approuvées par le Comité syndical.
- 15° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions à titre gracieux, relatives à l'installation d'équipements (tels que des bannières, des décorations florales, des capteurs de pollution, un système de vidéosurveillance, etc.) sur des ouvrages d'éclairage public, dès lors que leur poids, leur montage ou tout autre évènement ne remet pas en cause la sécurité desdites installations.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	257
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-26 : Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Président

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-26-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE PAR LE COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. le Président expose :

Les articles L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (propre aux syndicats mixtes fermés), L.5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndical), L.2122-22 (qui fixent les attributions exercées par le maire et ses adjoints au nom de la commune) et L.5211-10 (cf. annexe 1) précisent que « *le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

1. *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
2. *de l'approbation du compte administratif ;*
3. *des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (cf. annexe 1);*
4. *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
5. *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
6. *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
7. *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte [...] des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le Comité syndical décide, à l'unanimité, que les pouvoirs suivants soient délégués au Président :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SDE 18 utilisées par les services du Syndicat ;
- 2° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- 3° procéder, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 (cf. annexe 1) et au a) de l'article L.2221-5-1 (dépôt des fonds au Trésor) (cf. annexe 1), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; les délégations ainsi consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des assemblées délibérantes ;
- 4° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 millions d'euros ;
- 5° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 6° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7° intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- 8° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite de 30 000 € ;
- 9° approuver les plans de financement des opérations du SDE 18 et autoriser les demandes de subventions au profit du Syndicat et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 10° passer tout acte de compromis ou de promesse de vente ;
- 11° approuver les dossiers de servitude de passage sur fonds privés ;
- 12° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- 13° décider de l'adhésion ou du renouvellement de l'adhésion du Syndicat aux organismes de droit privé ;
- 14° signer les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à l'exercice par le SDE 18 des compétences définies par ses statuts et qui lui ont été transférées par les communes et les communautés de communes adhérentes.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	257
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-27 : Indemnités des élus du SDE 18

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Jean-Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stéphanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-27-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHÉLON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOËL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSKI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

M. le Président expose :

L'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (cf. annexe 1) renvoie à l'article L.5211-12 (cf. annexe 1) qui dispose : « *Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.* »

« *Les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes [...], pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* ».

Le Décret n°2004-615 du 25 juin 2004 définit le barème applicable pour les syndicats de communes et syndicats mixtes fermés, sachant que l'indemnité de fonction du président et des vice-présidents d'établissement public de coopération intercommunale est calculée en fonction du nombre d'habitants que regroupe effectivement le syndicat (et non en référence à la strate démographique de classement) :

Pour une population supérieure à 200 000 habitants :

	TAUX MAXIMAL (en % de l'indice brut terminal de la Fonction publique territoriale)	CALCUL DE L'INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Président	37,41 %	Valeur du point d'indice x IM x taux maximal
Vice-Présidents délégués	18,70 %	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,

Vu le Décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,

Vu Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,

Le Comité syndical décide, à la majorité, avec une voix contre et une abstention :

- de calculer l'indemnité de fonction du Président et des vice-Présidents délégués selon les dispositions réglementaires, sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027 au 1^{er} janvier 2020).
- d'allouer au Président une indemnité de fonction calculée sur la base du taux de 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'allouer aux Vice-Présidents délégués une indemnité de fonction calculée sur la base du taux de 18,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- d'approuver que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



**ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION :
TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES
ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS DELEGUES**

COLLECTIVITÉ : SDE 18

POPULATION : 315 100 habitants

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) :

(Indemnité maximale du Président + total des indemnités maximales des vice-Présidents ayant délégation)

12 364,82 € bruts mensuels pour 15 vice-Présidents

Indemnités allouées (montants au 1^{er} janvier 2020)**I. Président :**

Prénom_NOM	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
	37,41 % 1 455,02 € bruts	Néant	37,41 % 1 455,02 € bruts

II. Vice-Présidents titulaires d'une délégation :

Prénom_NOM	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
	18,70 % 727,32 € bruts	Néant	18,70 % 727,32 € bruts

III. Montant total alloué :

(Indemnité du Président + total des indemnités des vice-Présidents ayant délégation)

..... € bruts mensuels

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-27-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020



DÉCISION N° 2020-18 du 2 juillet 2020
Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution
publique de gaz pour les données de l'année 2019
Marché 2020-GAZ-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2123-1,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'une assistance afin de mener la mission de contrôle annuel de la concession du réseau public de distribution de gaz,

DÉCIDE

- Article 1 :** Un marché de prestation de services, référencé 2020-GAZ-01, et conclu avec la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).
- Article 2 :** Le marché concerne une prestation d'assistance du SDE 18 pour le contrôle annuel du service public de la distribution de gaz.
- Article 3 :** Le prix de la prestation s'élève à 10 700 euros hors taxes. Il est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.
- Article 4 :** Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et, en tout état de cause, jusqu'à la livraison du rapport définitif d'audit.
- Article 5 :** Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6226 du budget principal.

Fait à Bourges, le 2 juillet 2020

Le Président,


Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200702-DECISION2020-
18-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020



DÉCISION N° 2020-19 du 2 juillet 2020
Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution
d'électricité pour les données de l'année 2019
Marché 2020-ER-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant le souhait du SDE 18 de disposer d'une assistance afin de mener la mission de contrôle annuel de la concession du réseau public de distribution d'électricité,

DÉCIDE

- Article 1 :** Un marché de prestation de services, référencé 2020-ER-01, et conclu avec la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).
- Article 2 :** Le marché concerne une prestation d'assistance du SDE 18 pour le contrôle annuel du service public de la distribution d'électricité.
- Article 3 :** Le prix de la prestation s'élève à 16 710,00 euros hors taxes. Il est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.
- Article 4 :** Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et, en tout état de cause, jusqu'à la livraison du rapport définitif d'audit.
- Article 5 :** Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6226 du budget principal.

Fait à Bourges, le 2 juillet 2020

Le Président,


Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200702-DECISION2020-19-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020



DÉCISION N° 2020-20 du 2 juillet 2020

Conventions entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et Enedis relatives à, (i) l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés, (ii) la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher et, (iii) la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-04 du 2 avril 2019 procédant à l'élection du Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2018-26 du 9 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention entre le SDE 18 et Enedis relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité,

Vu la délibération du Comité syndicat n° 2018-27 du 9 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention entre le SDE 18 et Enedis relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE 18,

Vu la délibération n° 2018-28 du 9 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention entre le SDE 18 et Enedis relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés,

Vu la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages de réseaux publics de distribution d'électricité signée le 28 août 2018,

Vu la convention relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE 18 signée le 28 août 2018,

Vu la convention relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés signée le 28 août 2018,

Considérant que lesdites conventions, qui participent au bon fonctionnement de la concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du département du Cher, sont arrivées à échéance,

Considérant la nécessité de les renouveler,

DÉCIDE

Article 1 : La signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et Enedis relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés.

Article 2 : La signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et Enedis relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200702-DECISION2020-
20-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

Article 3 : La signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et Enedis relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher.

Article 4 : Chaque convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

Fait à Bourges, le 2 juillet 2020

Le Président,



Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200702-DECISION2020-
20-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020



Décision N°2020-21 du 07 juillet 2020
Convention de soutien à la politique de la réserve militaire
Entre le Ministère des Armées et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-04 du 2 avril 2019 procédant à l'élection du Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code de la défense et notamment la Partie 4, Livre II et la partie réglementaire correspondante,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-88 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadre, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1364 modifié du 13 octobre 2016 relatif à la garde nationale,

Vu la circulaire du 2 août 2005 relative à l'emploi d'agents publics au sein de la réserve militaire

Considérant que la convention a pour objet, d'une part, de soutenir la politique de la réserve militaire par l'octroi de facilités particulières aux agents du SDE 18, fonctionnaires ou non titulaires, ayant la qualité de réserviste opérationnel, et d'autre part, de fixer les engagements réciproques entre le SDE 18 et le Ministère des armées,

DÉCIDE

Article 1 : La signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Article 2 : La convention, qui prendra effet à compter de la signature par l'ensemble des parties, est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.



Fait à Bourges, le 7 juillet 2020
Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200707-DECISION2020-21-AU
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020



DÉCISION N° 2020-22 du 7 juillet 2020
Maintenance et infogérance des Systèmes d'information
Contrat n° 2020-SI-14

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité d'assister le responsable des Systèmes d'Information du SDE 18 et afin de maintenir les conditions opérationnelles du Système Informatique,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2020-SI-14, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320).

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Quantité	Abonnement mensuel
Support user Support utilisateur niveau 2 pour 10H/an (31 users)	1	95.00 €
Support administrateur Support administrateur pour 10 H/an	1	115.00 €
Administration sur site 1 demi-journée/trimestre	1	100.00 €
	Total HT	310.00 €
	TVA	62.00 €
	TTC	372.00 €

Article 3 : Le montant est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.

Article 4 : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois ferme à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 611 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 7 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200707-DECISION2020-
22-CC
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020



DÉCISION N° 2020-23 du 21 juillet 2020
Contrat de location et de maintenance de deux photocopieurs
MAPA n° 2020-SI-12

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de location des deux photocopieurs arrivant à leur terme,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prestations de services est conclu avec la société RICOH France SAS, domiciliée Parc Icade Paris Orly Rungis – 7/9 avenue Robert Shuman, 94510 RUNGIS.

Article 2 : Le prix annuel, révisé chaque année selon les modalités précisées au contrat, se décompose de la façon suivante :

PRESTATIONS	Prix unitaires HT
Location de photocopieurs	
Forfait mensuel de la location d'un photocopieur	114,01 €
Forfait mensuel de la location d'un photocopieur	114,01 €
TOTAL ANNUEL	2 736,24 €
Fournitures diverses	
Format A4/ Couleur	0,0230 €
Format A3/ Couleur	0,0230 €
Format A4/ Noir & Blanc	0,0028 €
Format A3/ Noir & Blanc	0,0028 €
Toners	Inclus dans le coût copie
Agrafes	Inclus dans le coût copie

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la date d'installation des deux photocopieurs,

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au budget au compte 6135.



Fait à Bourges, le 21 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200721-DECISION2020-23-AU
Date de télétransmission : 21/07/2020
Date de réception préfecture : 21/07/2020



DÉCISION N° 2020-24 du 16 juillet 2020
Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE
CONTRAT n° 2020-SI-15

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de maintenance de la téléphonie arrivant à leur terme,

DECIDE

- Article 1 :** Un contrat de prestation de services, référencé 2020-SI-15, est conclu avec la société SYNTHEXIA dont le siège social est situé 7 rue des Coutures à LIMAY (78520).
- Article 2 :** Le contrat concerne :
- La maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE,
 - Un support technique à distance.
- Article 3 :** Le montant annuel de la prestation s'élève à 1 800,12 euros HT pour la maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE et 75,00 euros HT, pour le support technique à distance.
- Article 4 :** Le contrat prend effet à la date de la signature du présent contrat pour une durée d'un an ferme à compter du 16 juillet 2020.
- Article 5 :** Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6156 du budget principal du SDE18.

Fait à Bourges, le 16 juillet 2020

Le Président,

A blue ink signature of Philippe MOISSON, consisting of a stylized, overlapping loop.

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200716-DECISION2020-24-AU
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020



DÉCISION N° 2020-25 du 20 juillet 2020
Prestation de migration d'une solution Firewall et maintenance
Contrat n° 2020-SI-16

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'une solution efficace pour son système informatique.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2020-SI-16, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320).

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Firewal SN710 Appliance-8 x 10/100/1000 interf+1 slot modules reseaux add	1	4 044.00 €	4 044,00 €
Utm Sé curity Pack avec Echange express 3 ans	1	3 651.00 €	3 651.00 €
Appliance SN710 de backup pour Haute Disponibilité	1	3 033.00 €	3 033.00 €
Maintenance standard 3 ans	1	1 800.00 €	1 800.00 €
<u>Prestation de migration d'une solution firewall héritée avancée</u> <ul style="list-style-type: none"> • Test de bon fonctionnement du matériel en atelier, configuration et paramétrage • Création des règles de filtrage (LAN/WAN/DMZ) et des règles de NAT en adéquation avec l'infrastructure du SDE18 • Création des comptes nomads (IPSES ou SSL-utilisateurs anonymes ou utilisateurs AD) • Intervention d'un ingénieur sur site pour intégration du firewall sur le réseau • Tests de bon fonctionnement général • Configuration et paramétrage de la bascule automatique sur le boitier cluster 	1	2 400.00 €	2 400.00 €

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200721-DECISION2020-25-AU Date de télétransmission : 21/07/2020 Date de réception préfecture : 21/07/2020
--

<u>Borne WIFI</u>	3	250.00 €	750.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Point d'accès sans fil Aruba AP-303 – IEEE 802 11 ac-1.20 Gbit/s-5 GHz-2.40 GHz MIMO Technologie-1 x réseau (RJ-45)-Gigabit Ethernet – Installation au plafond, fixation au mur 			
<u>Prestation de configuration de l'environnement WIFI</u>	1	400.00 €	400.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Paramétrage et configuration des bornes (definition de 2 réseaux distincts Installation sur le site effectuée par nos soins 			
Total HT			16 078.00 €
TVA 20 %			3 215.60 €
Total TTC			19 293.60 €

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, incluant la maintenance à compter du 20 juillet 2020.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 616 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 20 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200721-DECISION2020-25-AU
Date de télétransmission : 21/07/2020
Date de réception préfecture : 21/07/2020



DÉCISION N° 2020-26 du 27 août 2020

Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un évènement de communication

MAPA n°2020-COM-03

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

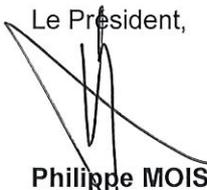
Considérant que, dans le cadre de ses actions de communication, le SDE 18 souhaite s'appuyer sur les vecteurs de promotion d'image véhiculés par l'activité sportive professionnelle du basket féminin de Bourges,

DÉCIDE

- Article 1 :** Une convention est conclue avec la société anonyme sportive et professionnelle TANGO BOURGES BASKET, située 6 rue du Pré Doulet à BOURGES (18000).
- Article 2 :** La SASP TANGO BOURGES BASKET s'engage à mettre à disposition du SDE 18 au Palais des Sports du Prado :
- une loge personnalisée de 5 places – formule Intégrale Larissa Or (hors Final 4) ;
 - une soirée partenaire ;
 - un bandeau LED publicitaire 24m TV.
- Article 3 :** Le prix total de la prestation s'élève à 14 000 euros HT.
- Article 4 :** La convention est conclue pour la saison 2020-2021,
- Article 5 :** Les dépenses relatives à cette convention sont imputées au compte 6238 budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 27 août 2020

Le Président,


Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200827-DECISION2020-26-AU
Date de télétransmission : 31/08/2020
Date de réception préfecture : 31/08/2020

EQUIPEMENT		TOTAL HT
Maillot logo torse LFB		13000
Maillot logo centre LFB		3400
Maillot logo dos LFB + EWL		14000
Maillot logo torse ELW		2800
Maillot logo centre ELW		16800
Short avant LFB		
Short arrière LFB		
Short avant ELW		
Short arrière ELW		
Surmaillot avant LFB		
Surmaillot arrière LFB		
Surmaillot avant ELW		
Surmaillot arrière ELW		
Surmaillot manche LFB		
Surmaillot manche ELW		
Maillot réversible d'entraînement		
SÉMINAIRE		
Conférence de presse		
Salon Crédit Agricole		
Salon Parme		
Quantités annuaires papiers :	2	
Mode de règlement :		
Date et nombres de factures :		

par 15% 2019/2020
 @ pb sur perche
 OFFRE 5% place d'attente

1 fois	2 fois	3 fois	x fois

Avis de réception en préfecture :
 01 24 18 00 54 9 - 20 20 08 27 - DECISION 2020
 Date de téltransmission : 31/08/2020
 Date de réception préfecture : 31/08/2020

Philippe Moisson, le 27.08.20
 Le Président,



BOURGES BASKET
 6, rue du 16-Doulet
 18000 Bourges
 SASP au capital de 200 000 euros
 RCS 599 318 RCS Bourges

Philippe MOISSON

Raison Sociale : SDE 18

Nom / Prénom : MOISSON Philippe

Adresse : Technopole Labilolle 7 ne Maurice Roy CS 60021

Code Postal / Ville : 18021 BOURGES Cedex

Mail : p.moisson@sde18.com

Téléphone : 02 48 50 85 40

Raison sociale et adresse de facturation : IDEN

Référent Places / Bracelets / Parking : Régis LAGAUVIERE

Mail : r.lagaunier@sde18.com Téléphone : 06 42 16 70 50

Mail Newsletter : p.moisson@sde18.com
 r.lagaunier@sde18.com
 c.juste@sde18.com

Envoi des places par : Mail

Envoi des bracelets par : Sur place

Intitulé housses : SDE 18

Parking :

P1	P2	P3
<input checked="" type="checkbox"/>		

DÉCISION N° 2020-27 du 21 septembre 2020
Antispam MAILINBLACK
Contrat n° 2020-SI-18

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de mettre en place une solution de préfiltrage des mails appelée MailinBlack suite à la recrudescence « d'attaques informatiques »,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2020-SI-18, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 14 rue Didier Daurat à BOURGES (18000),

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Quantité	Frais de mise en service		Abonnement mensuel	
		Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix unitaire HT	Prix total HT
Antispam Mailinblack BAL (51 à 100 BAL)	66	2,80 €	184,80 €	2,00 €	132,00 €
Total HT			184,80 €		132,00 €
TVA 20 %			36,96 €		26,40 €
TTC			221,76 €		158,40 €

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois ferme à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 651 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 21 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200921-DECISION2020-27-AU
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020



**ARRÊTÉ N° 2020-085 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoir à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services pour les affaires relevant de ses attributions ainsi que celles relevant des délégations de pouvoir consenties par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Régis LAGAUTRIERE pour :

- la signature des actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Les pièces comptables liées aux paiements et aux recettes : bordereaux de mandats et de titres, décomptes mensuels, décomptes définitifs et certificats de paiement dans la limite de 100 000 € HT ;
- les demandes de tirage et remboursement des contrats de ligne de trésorerie ;
- les actes administratifs du service ressources humaines relatifs au déroulement de la carrière des agents, au régime indemnitaire, aux absences pour maladie ;
- les comptes rendus concernant les marchés publics ;
- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, les actes administratifs relevant de la compétence Electrification / Eclairage public :
 - les correspondances avec l'ensemble des partenaires et prestataires du SDE 18
 - les ordres de service et bons de commande liés aux travaux,
 - les plans de financement,
 - les conventions :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

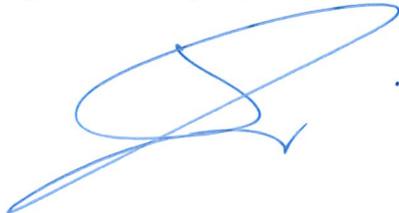
- relatives aux réseaux de télécommunication,
 - d'autorisation de passage,
 - les dossiers :
 - de déclaration préalable de travaux de distribution publique d'électricité,
 - de permission de voirie pour les travaux d'éclairage public,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude et de réception de travaux,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.) ;
- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, tous les documents ayant trait à l'accès au Système d'Information Géographique ;
- tous les courriers liés à l'activité du service Efficacité Territoriale ;
- la signature de tous les autres actes administratifs, de manière générale, à l'exception :
 - des rapports transmis aux instances syndicales (Comité, Bureau,...),
 - des actes administratifs transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité,
 - des courriers adressés au Préfet, au Président du Conseil régional, au Président du Conseil départemental ;

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 25/09/2020
Signature de l'agent,



Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,



Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARRÊTÉ N° 2020-086 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Najim EL MASSOUDI, Directeur Général Adjoint**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoir à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que Monsieur Najim EL MASSOUDI remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services pour les affaires relevant de ses attributions ainsi que celles relevant des délégations de pouvoir consenties par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Najim EL MASSOUDI pour :

- la signature des actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,;
- les demandes de tirage et de remboursement des contrats de ligne de trésorerie ;
- les comptes rendus concernant les marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, Monsieur Najim EL MASSOUDI, Directeur Général Adjoint, reçoit délégation à l'effet de signer, les actes suivants :

- Les pièces comptables liées aux paiements et aux recettes : bordereaux de mandats et de titres, décomptes mensuels, décomptes définitifs et certificats de paiement dans la limite de 100 000 € HT ;
- les actes administratifs du service ressources humaines relatifs au déroulement de la carrière des agents, au régime indemnitaire, aux absences pour maladie ;
- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, les actes administratifs relevant de la compétence Electrification / Eclairage public :
 - les correspondances avec l'ensemble des partenaires et prestataires du SDE 18

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- les ordres de service et bons de commande liés aux travaux,
 - les plans de financement,
 - les conventions :
 - relatives aux réseaux de télécommunication,
 - d'autorisation de passage,
 - les dossiers :
 - de déclaration préalable de travaux de distribution publique d'électricité,
 - de permission de voirie pour les travaux d'éclairage public,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude et de réception de travaux,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.) ;
- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, tous les documents ayant trait à l'accès au Système d'Information Géographique ;
- tous les courriers liés à l'activité du service Efficacité Territoriale ;
- la signature de tous les autres actes administratifs, de manière générale, à l'exception :
 - des rapports transmis aux instances syndicales (Comité, Bureau,...),
 - des actes administratifs transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité,
 - des courriers adressés au Préfet, au Président du Conseil régional, au Président du Conseil départemental ;

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Mme. la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 02/10/2020

Signature de l'agent,



Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,



Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



ARRÊTÉ N° 2020-087 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Jean-François DUSSOT remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Responsable des Services Techniques pour les affaires relevant de ses attributions ainsi que celles relevant des délégations de pouvoir consenties par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service relatifs aux études préalables (définition des prestations et détermination du délai d'exécution),
- Ordres de service relatifs aux travaux (définition des prestations et détermination du délai d'exécution),
- Ordres de service complémentaires de diminution du montant des chantiers,
- Dossiers de déclaration préalable de travaux de distribution publique d'électricité.
- Dossiers de permission de voirie pour les travaux d'éclairage public.

Article 2 : En outre, en cas d'empêchement des chargés d'affaires sous sa responsabilité, Monsieur Jean-François DUSSOT reçoit subdélégation pour la signature des documents suivants :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).

Article 3 : Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, reçoit délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services, les actes suivants :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, les actes administratifs relevant de la compétence Electrification / Eclairage public :
 - Les bons de commande initiaux des opérations de travaux pour attribution des affaires aux entreprises titulaires du marché et détermination du montant estimatif,
 - Les ordres de service complémentaires d'études ou travaux modifiant de plus de 2 % le montant global des affaires,
 - Les ordres de service de prolongation du délai initial,
 - Les procès-verbaux de réception des travaux,
 - Les ordres de service de reprise des prestations suite au contrôle technique,
 - Les bons de commande de fournitures ou prestations de service en lien avec les travaux (transformateurs électriques, coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS), relevés cartographiques...)
 - Les plans de financement prévisionnels adressés aux tiers demandeurs (particuliers, professionnels, administrations, collectivités adhérentes au SDE 18...)
 - Conventions d'autorisation de passage.
- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, tous les documents ayant trait à l'accès au Système d'Information Géographique ;
- tous les courriers liés à l'activité du service Efficacité Territoriale.

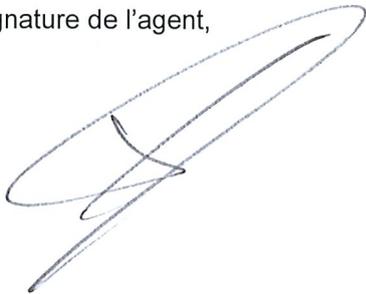
Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Mme. la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : *25/09/2020*
Signature de l'agent,



Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,



Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARRÊTÉ N° 2020-088 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique, titulaire.**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Éclairage Public, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Notifié le : 1/10/2020 .
Signature de l'agent :



Le Président,



Philippe MOISSON



- Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARRÊTÉ N° 2020-089 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Philippe BOIS, Agent de maîtrise principal, titulaire.**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Philippe BOIS, Agent de maîtrise principal, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe Moisson, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Philippe BOIS, Agent de maîtrise principal, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 01 Sept 2020
Signature de l'agent



Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,



Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**ARRÊTÉ N° 2020-090 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur David DAGOIS, adjoint technique principal 2^{ème} classe, titulaire**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur David DAGOIS, adjoint technique principal 2^{ème} classe, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de technicien de maintenance au service Éclairage Public, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur David DAGOIS, adjoint technique titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

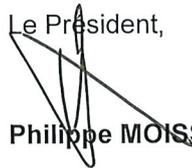
Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 11/10/2020
Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,


Philippe MOISSON



- Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**ARRÊTÉ N° 2020-091 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Erick VAILLANT, Adjoint technique, titulaire.**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Erick VAILLANT, Adjoint technique, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Éclairage Public, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Erick VAILLANT, Adjoint technique, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Notifié le : 01/10/2020

Signature de l'agent :

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**ARRÊTÉ N° 2020-092 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Julien MONCELON, Ingénieur, titulaire**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Julien MONCELON, Ingénieur, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Julien MONCELON, Ingénieur, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 14/10/20
Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**ARRÊTÉ N° 2020-093 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Bruno BERNERON, Agent de maîtrise principal, titulaire.**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Bruno BERNERON, Agent de maîtrise principal, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Bruno BERNERON, Agent de maîtrise principal, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 11/10/2020
Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,


Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**ARRÊTÉ N° 2020-094 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Luc LACHASSE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Luc LACHASSE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Luc LACHASSE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : *01/10/20*
Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**ARRÊTÉ N° 2020-095 du 25 septembre 2020
portant délégation de signature
à Monsieur Alain ROUSSILHE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire.**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Alain ROUSSILHE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Alain ROUSSILHE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :

- Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
- Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

- à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Notifié le 01/10/2020
Signature de l'agent :

Le Président,

Philippe MOISSON



- Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.